

# Communiqué de presse

Le 14 mai 2008

## Presse

Katelijn Bohez  
T +32 56 23 05 71

## Investor Relations

Jacques Anckaert  
T +32 56 23 05 72

## Assemblée générale des actionnaires

- **Approbation d'un dividende brut de 2,76 euros par action**
- **Monsieur Alan Begg nommé administrateur indépendant**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Bekaert, qui a eu lieu aujourd'hui, s'est déroulée sous la présidence du Baron Buysse, Président du Conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé le bilan et le compte de résultats clôturés au 31 décembre 2007, tels qu'établis par le Conseil d'administration, de même que l'attribution d'un dividende brut de 2,760 euros par action, ce qui correspond à un dividende net par action de 2,070 euros. Le dividende net pour actions accompagnées d'un strip VVPR, qui donne droit à un précompte mobilier réduit (15%), s'élève à 2,346 euros par action. Le dividende sera payable à partir du 21 mai 2008 sur présentation du coupon n° 9 aux banques suivantes: ING Belgique, Banque Degroof, Fortis Banque, KBC Banque, et Dexia Banque pour la Belgique, Société Générale pour la France, ABN-AMRO Banque pour les Pays-Bas et UBS pour la Suisse.

L'assemblée a donné décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2007.

Ayant atteint la limite d'âge statutaire, Monsieur Gary J. Allen se retire du Conseil d'administration. Dans son allocution, le Baron Buysse a remercié l'administrateur pour son engagement et sa compétence à promouvoir les intérêts des actionnaires durant de longues années.

L'assemblée a nommé Monsieur Alan Begg administrateur indépendant, conformément à l'article 524 du Code des sociétés et au Code belge de gouvernance d'entreprise, pour un terme de trois ans. Monsieur Begg est Senior Vice President de la société SKF en Suède. Il est titulaire d'un PhD en métallographie et en sciences des matériaux de l'Université de Cambridge. En outre, Monsieur Begg possède une importante liste d'activités et de mandats professionnels.

L'assemblée a également approuvé la rémunération des administrateurs et du commissaire.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a également eu lieu aujourd'hui. L'assemblée a décidé de proroger le pouvoir donné au Conseil d'administration d'acquiescer des actions de la société. Le pouvoir du Conseil d'administration concernant le capital autorisé a également été prorogé. Les statuts de la société ont été adaptés à la nouvelle législation relative à la notification de participations importantes.

### Profil

Bekaert ([www.bekaert.com](http://www.bekaert.com)) vise à réaliser une croissance durable rentable, fondée sur ses deux compétences de base: la transformation avancée de métaux ainsi que les matériaux et revêtements avancés.

Bekaert entend renforcer sa position de leader du marché et de leader technologique à l'échelle mondiale. L'entreprise offre à ses clients une haute valeur ajoutée grâce à un large éventail de produits, de systèmes et de services de haute technologie.

Bekaert (Euronext Bruxelles : BEKB), une entreprise implantée en Europe, ayant son siège social en Belgique, compte 20 400 collaborateurs. L'entreprise, présente dans 120 pays, réalise un chiffre d'affaires annuel global de plus de 3,4 milliards d'euros.